

LE CFA, T'EN PENSES QUOI ?

SALARIÉS DU TRANSPORT

LE CFA UN ACQUIS IDENTITAIRE

Un peu d'histoire s'impose. En 1996, les salariés de la route, par l'action, ont obtenu un départ anticipé à 55 ans au titre de la pénibilité le Congé de Fin d'Activité (CFA).

UNE ALLIANCE CONTRE NATURE

Aujourd'hui, la bande des 7, CFDT, CFTC, FNCR, CFE-CGC et les organisations patronales (TLF, FEDESFI et OTRE) pensent sauver le CFA en acceptant, sans concertation avec les salariés concernés, de brader le départ en CFA.

UNE AVANCÉE OU UNE TRAHISON ?

Par l'unique voix de TLF (organisation patronale), la bande des 7 a déjà accepté le passage de 55 à 57 ans à compter du 1^{er} juillet 2011 et ce en laissant sur le bord de la route, les conducteurs nés en 1956 et 57. Par cet accord, les conducteurs cassés par la pénibilité de leur travail seront exclus du CFA et contraints à l'invalidité.

QU'EN PENSENT LES PREMIERS CONCERNÉS... TOI ?

La CGT a bien compris les enjeux de cet accord. C'est la Sécurité Sociale qui supportera le coût financier avec nos cotisations. Jusqu'alors, les conducteurs partant en CFA, pouvaient profiter d'un repos bien mérité dû à la pénibilité de leur métier et ce dès 55 ans.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT :

- LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL
- MAINTIEN DU CFA À 55 ANS POUR TOUS LES CONDUCTEURS MARCHANDISES - VOYAGEURS - DEMENAGEURS ET CONVOYEURS DE FONDS.
- EXTENSION AUX SEDENTAIRES - AUX AMBULANCIERS ET LA LOGISTIQUE

L'intérêt des conducteurs passe-t-il par une régression sociale supplémentaire ?

Pour la CGT, c'est NON ! Les conducteurs doivent en décider !

TON AVIS NOUS INTÉRESSE

Pour le maintien à 55 ans
Oui Non

Pour un départ à 57 ans
Oui Non

Pour un départ de 55 à 57 par palier
Oui Non

Pour l'extention aux sédentaires, ambulanciers et à la logistique
Oui Non

Pour s'engager dans la lutte
Oui Non

Réagissons Ensemble !